



Affaires générales

- Rapport du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État providence
- Fonds social européen + : évaluation à mi-période à venir
- Création d'un groupe d'experts de haut niveau sur la politique de cohésion
- Procédures d'infraction de février : l'Italie mise en demeure

Numérique

- Position du Parlement sur le portefeuille européen d'identité numérique
- Position du Parlement sur le règlement européen sur les données
- Consultation sur les indicateurs de performance clés de la décennie numérique à l'horizon 2030

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Établissement d'une sous-commission parlementaire « santé »
- Activités 2022 de l'EMA en matière de médicaments à usage humain
- Proposition de révision des taux d'exposition des travailleurs au plomb et aux diisocyanates.

Emploi/ Affaires sociales

- Programme de travail de l'Autorité européenne du travail pour 2023.
- Soins en institution ou à domicile, données sur les soins de longue durée : réponse de la Commission à la question d'un eurodéputé
- Deuxième phase de consultation sur la carte européenne du handicap.

Famille/Jeunesse

- Étude du FEPS sur la mise en œuvre de la Garantie enfance

CJUE

- Accès à une allocation de la mère d'un travailleur mobile.

Agenda

Publications

Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à info@reif-eu.org

LE MOT DE L'ÉQUIPE REIF : La sécurité sociale au cœur des débats européens au premier semestre 2023.

Le Groupe de haut niveau a finalement dévoilé son [rapport](#) tant attendu sur l'avenir de la protection sociale et l'État providence le 7 février 2023 en présence de tout ce que Bruxelles compte de spécialistes des questions sociales. L'équipe de la Reif était évidemment présente aux premières loges, bien accompagnée par plusieurs de ses membres (sur place et en ligne) pour ne rien manquer de cet événement du début de l'année.

C'est le troisième et dernier chapitre du rapport, consacré au financement de l'État providence, qui a le plus surpris, avec par exemple la proposition de « *golden rule* » pour isoler les investissements sociaux des fourches caudines du Pacte de stabilité et de croissance. A côté des 21 recommandations, souvent à destination des États membres, le rapport identifie des mégatendances affectant l'État providence (démographie, évolution du monde du travail, numérisation et changement climatique) et adopte une approche centrée sur le « cycle de vie ». Manquent cependant plusieurs champs de la protection sociale (santé, chômage notamment) et des propositions ambitieuses sur des domaines de compétences de l'Union.

C'est donc surtout l'intervention du ministre des Affaires sociales belge Frank Vandenbroucke qui a été remarquée lors de la présentation du rapport. Alors que la Belgique prendra la présidence du Conseil de l'UE au premier semestre 2024, le ministre a jeté les bases d'un agenda social ambitieux évoquant tour à tour la lutte contre le non-recours, la pérennisation d'un nouvel instrument de type SURE ou encore l'option d'une proposition de directive sur l'accès à la protection sociale. La fin du mandat de la Commission, période souvent attentiste, sera bousculée par les ambitions belges, et c'est tant mieux.

La Reif a eu l'opportunité de pouvoir échanger sur les recommandations du groupe d'experts avec la DG EMPL de la Commission mais aussi d'évoquer le Socle européen des droits sociaux et la future évaluation de son plan d'action pour 2025. Mais c'est finalement la reprise des négociations autour des règlements de coordination de la sécurité sociale initiée par la présidence suédoise du Conseil qui anime, à notre grande surprise, ce début d'année. Les membres de la Reif et son équipe, particulièrement impliqués sur le sujet depuis la proposition de révision de la Commission en 2016, se mobilisent auprès des acteurs-clés de ce dossier essentiel à travers, entre autres, un nouveau Mémoire sur la mobilité en Europe.

Autant de sujets et bien d'autres – [conférence](#) sur la digitalisation de la sécurité sociale du 1^{er} mars, révision de la législation pharmaceutique attendue le 29 – qui nourriront les réunions Esip des 21 et 22 mars lors desquelles une [conférence sur l'impact de l'inflation sur les retraites](#) sera également organisée.

Un constat positif s'impose : plusieurs champs de la sécurité sociale - santé, retraite, financement, mobilité – se retrouvent au cœur des débats européens en ce premier semestre 2023 !

L'équipe Reif

Anne-Claire, Benjamin et Adèle

36 mio
d'Européens
porteurs d'une
maladie rare
([Commission](#))

44,4 ans
l'âge médian
des Européens
en 2022
([Eurostat](#))

Présentation du rapport du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale.

Le groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État providence a présenté son rapport lors d'un événement public à Bruxelles le 7 février. Lancé en novembre 2021 et présidé par l'ancienne commissaire européenne Anna Diamantopoulou, le groupe d'experts a identifié quatre tendances qui affecteront durablement la protection sociale en Europe (vieillesse, numérisation, mutations du monde du travail, changement climatique), analysé leur impact actuel et attendu sur les systèmes et proposé 21 recommandations en vue de garantir sur le long terme « l'amélioration du contrat social pour une Europe sociale forte ».

Les recommandations comme le rapport s'articulent autour d'une approche « cycle de vie » incluant des préconisations couvrant aussi bien l'accueil et les soins pour les jeunes enfants, l'accompagnement des jeunes vers des emplois stables, la participation au marché du travail et les carrières longues ainsi que les soins de longue durée. Les recommandations les plus franches concernent le financement de la protection sociale avec des propositions concernant un recours accru à la fiscalité ou encore une règle d'or qui permettrait d'exclure les investissements sociaux du Pacte de stabilité et de croissance.

Pour en savoir plus :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=88&eventsId=2057&furtherEvents=yes>

Fonds social européen plus (FSE+) : évaluation à mi-période à venir.

La Commission européenne a lancé son évaluation à mi-parcours du Fonds social européen plus (FSE+), principal instrument financier de l'UE sur les questions sociales et d'emplois, doté d'un budget de près de 99,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Le FSE + contribue aux politiques de l'UE en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de compétences et aux réformes structurelles dans ces domaines. Il inclut dorénavant l'ancienne initiative pour l'emploi des jeunes et l'aide aux plus démunis (FEAD). L'enveloppe affectée à la France est de 6,7 milliards d'euros.

Si le nombre de projets financés est encore faible, la consultation, qui va s'ouvrir dans les prochaines semaines, portera sur la programmation et les processus destinés à soutenir la mise en œuvre du FSE+.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13746-Fonds-social-europ-en-plus-FSE-valuation-mi-parcours_fr

Création d'un groupe d'experts de haut niveau sur le futur de la politique de cohésion.

La Commission vient de mettre en place un nouveau groupe d'experts de haut niveau sur l'avenir de la politique européenne de cohésion. Regroupant 18 experts issus du monde universitaire et politique ou de la société civile, le groupe se réunira tout au long de l'année 2023 pour réfléchir à la manière de maximiser l'efficacité de la politique de cohésion en vue de relever les multiples défis identifiés dans le [8e rapport sur la cohésion](#), de la fracture de l'innovation au changement démographique, et la transition numérique et verte équitable à la relance et la croissance

régionales. Une première réunion qui s'est déroulée fin janvier a porté sur le développement d'un modèle de croissance européen.

Le groupe publiera ses conclusions et recommandations stratégiques au début de 2024.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/how/future-cohesion-policy_en

Procédures d'infraction de février : l'Italie mise en demeure.

La Commission européenne, dans son paquet de procédures d'infraction du mois de février, a adressé deux lettres de mise en demeure à l'Italie. La première procédure d'infraction concerne l'accès au revenu de citoyenneté (revenu minimum) italien qui est conditionné à une résidence de 10 ans dans le pays, en contradiction avec le règlement 492/2011 et la directive 2004/38 qui imposent que ce type de prestations sociales soient accessibles aux citoyens de l'UE qui sont des travailleurs salariés ou indépendants ou qui ont perdu leur emploi, quel que soit leur historique de résidence. Ces conditions constituent une discrimination indirecte, en violation de plusieurs textes européens.

La deuxième procédure d'infraction concerne la non-conformité des règles italiennes au regard du règlement 883/2004 sur la coordination de la sécurité sociale et du règlement 492/2011 sur la libre circulation des travailleurs. En effet, Rome a introduit une nouvelle allocation familiale pour enfant à charge uniquement disponible pour les personnes résidant depuis au moins deux ans en Italie et vivant sous le même toit que leurs enfants. Le règlement de coordination interdit toute condition de résidence pour ce type de prestations.

L'Italie dispose désormais de 2 mois pour répondre à la Commission.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/inf_23_525

Position du Parlement sur le portefeuille européen d'identité numérique.

Le 9 février 2023, la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) du Parlement européen a voté sa [position](#) sur la proposition de Règlement concernant l'établissement d'un cadre européen relatif à une identité numérique (55 votes pour, 8 contre, 2 abstentions). Ce [projet de législation](#), présenté par la Commission le 3 juin 2021, vise à mettre en place un portefeuille européen d'identité numérique, permettant aux citoyens, s'ils le souhaitent, de s'identifier numériquement, de stocker et de gérer des données d'identification ainsi que des documents officiels numérisés, notamment à partir d'un téléphone portable.

Dans leur rapport, les eurodéputés ont ajouté des dispositions afin de renforcer le contrôle des citoyens sur le portefeuille, la protection de la vie privée, la cybersécurité, de faciliter son utilisation et la reconnaissance de la responsabilité des tiers. Les eurodéputés ont explicitement mentionné que l'utilisation du portefeuille sera toujours volontaire et que les citoyens qui choisissent de ne pas l'utiliser doivent également pouvoir accéder aux services publics et privés. Enfin, des amendements renforcent l'encadrement des parties utilisatrices en prévoyant des mesures d'approbation par les autorités nationales compétentes concernant les données sensibles telles que biométriques ou de santé.

Le rapport sera approuvé à la plénière qui se déroulera entre le 13 et le 16 mars prochain. La commission ITRE a également donné son feu vert pour entrer dans les négociations interinstitutionnelles avec le Conseil, dont la [position](#) a été publiée le 6 décembre 2022.

Pour en savoir plus :

https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/ITRE/DV/2023/02-09/05_CA_eIDAS_EN.pdf

Position du Parlement sur le règlement européen sur les données.

Le 9 février 2023, la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) du Parlement européen a également voté, le 9 février 2023, voté son [rapport](#) sur la [proposition de Règlement sur les données \(« Data Act »\)](#), avec 59 voix pour et 11 abstentions. Avec cette législation, la Commission souhaite exploiter le potentiel des données industrielles en garantissant l'équité dans la répartition de la valeur des données et en favorisant la mise à disposition, l'accès et l'utilisation de ces données, notamment celles liées aux objets connectés et aux services en nuage.

La proposition de la Commission permet aux organismes du secteur public de demander des données détenues des entreprises en cas d'urgence publique mais aussi lorsque l'absence de données disponibles empêche l'organisme du secteur public de s'acquitter d'une mission spécifique d'intérêt public. Ce faisant, les eurodéputés ont rendu plus strictes les conditions de cette demande, l'utilisation des données et leur partage à des fins de recherche scientifique.

Le rapport sera voté lors de la plénière qui se déroulera entre le 13 et le 16 mars prochain. Le Conseil n'a pas encore adopté sa position, mais la présidence suédoise du Conseil présentera bientôt une cinquième proposition de compromis.

Pour en savoir plus :

https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/ITRE/DV/2023/02-09/06_CA_DataAct_EN.pdf

Consultation sur les indicateurs de performance clés de la décennie numérique à l'horizon 2030.

À partir du 13 février et jusqu'au 13 mars 2023, la Commission ouvre une consultation portant sur le projet d'acte d'exécution du [programme d'action de la décennie numérique](#), publié en janvier 2023. Ce dernier met en œuvre la « [Boussole numérique pour 2030 : l'Europe balise la décennie numérique](#) », en prévoyant des cibles numériques chiffrées que devront atteindre les États membres d'ici à 2030, notamment en matière de numérisation des services publics.

Cet [acte d'exécution](#) propose des indicateurs de performance pour mesurer les progrès des États membres en ce qui concerne la numérisation des services publics, incluant l'accès ligne aux services publics essentiels, aux dossiers médicaux numérisés et à une identité numérique. Par exemple, l'accès en ligne aux services publics essentiels est mesurée d'après la part des démarches administratives pouvant être effectuées entièrement en ligne pour les principaux événements de la vie (famille, carrière, études, santé).

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13743-Key-performance-indicators-for-the-Digital-Decade-policy-programme-2030_fr

Santé

Établissement d'une sous-commission parlementaire dédiée à la santé.

Lors de la plénière de février, les eurodéputés ont voté en faveur de l'établissement d'une sous-commission dédiée aux questions de santé, une thématique qui était jusqu'à présent traitée par la commission ENVI, de conserve avec l'environnement et la sécurité alimentaire.

La sous-commission sera composée de trente parlementaires qui seront désignés lors de la prochaine plénière. Ses attributions comporteront la santé publique, les produits pharmaceutiques et cosmétiques ainsi que le fonctionnement de l'Agence européenne des médicaments (EMA) et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Les textes élaborés par ce nouvel organe continueront d'être examinés et votés en commission ENVI.

Pour en savoir plus : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20230210IPR74714/parliament-sets-up-new-public-health-subcommittee>

Panorama des activités 2022 de l'EMA en matière de médicaments à usage humain.

L'EMA a publié le panorama de ses activités 2022 en matière de médicaments à usage humain. 89 nouveaux médicaments ont été approuvés l'an dernier (pour 3 rejetés et 16 candidatures retirées) représentant 41 nouvelles substances actives. Les procédures et désignations « exceptionnelles » occupent désormais une place importante, avec 21 médicaments orphelins, 8 médicaments au statut PRIME, 5 procédures d'évaluation accélérées ou encore 9 autorisations conditionnelles. L'Agence a par ailleurs autorisé 90 extensions d'indications, dont 37 à usage pédiatrique.

Pour en savoir plus : https://www.ema.europa.eu/en/documents/report/human-medicines-highlights-2022_en.pdf

Proposition de révision des taux d'exposition des travailleurs au plomb et aux diisocyanates.

La Commission a présenté, le 13 février, deux propositions de révisions visant à mieux protéger la santé des travailleurs. Elle suggère notamment, dans la [directive relative à l'exposition aux agents cancérigènes ou mutagènes et à des substances reprotoxiques](#), d'abaisser la limite d'exposition au plomb, qui concernerait 100 000 travailleurs dans l'UE, de 0,15 mg/m³ à 0,03mg/m³ et la valeur limite biologique de 70µg/100ml de sang à 15µg/100ml. Bien que peu de femmes soient exposées vu les secteurs d'activité concernés, la Commission envisage des mesures spécifiques en direction de celles-ci en raison des conséquences spécifiques du plomb sur la fertilité féminine et le développement du fœtus.

La modification de la [directive sur l'exposition aux agents chimiques sur le lieu de travail](#) permettrait l'introduction d'une valeur limite d'exposition aux diisocyanates, proposée à 6 µg NCO/m³ sur 8 heures ou 12 µg NCO/m³ sur 15 minutes par l'exécutif.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_770

Emploi et Affaires sociales

Programme de travail de l’Autorité européenne du travail pour 2023.

L’Autorité européenne du travail (AET) a publié ses priorités pour l’année 2023 dans le cadre d’un document plus global de programmation pour la période 2023-2025.

Tout en continuant les travaux sur les secteurs routier et des travailleurs saisonniers, l’AET se concentrera sur le secteur de la construction, principal employeur au sein de l’UE et très concerné par la mobilité des travailleurs. L’AET envisage en particulier d’améliorer l’information sur les droits et obligations dans le secteur de la construction et de lancer une campagne à l’échelle de l’UE ciblant le secteur de la construction, mais aussi de soutenir les inspections conjointes.

Autre priorité : le rayonnement et le développement d’EURES (réseau européen des services publics de l’emploi). L’AET va également mettre en place un programme de coopération « Posting 360 » à l’attention des États membres et des partenaires sociaux afin d’aborder les questions de coopération dans le domaine du détachement des travailleurs.

Pour la période 2023-2025, l’AET se fixe comme priorité les défis autour de la mobilité de la main-d’œuvre : détachement, libre circulation, coordination des systèmes de sécurité sociale, travail non déclaré...

Pour en savoir plus : <https://www.ela.europa.eu/en/news/european-labour-authority-published-its-work-programme-2023>

Soins en institution ou à domicile, données sur les soins de longue durée : réponse de la Commission à la question d’un eurodéputé.

Fin 2022, l’eurodéputé Stelios Kypourouopoulos (GR, PPE) avait posé une question à la Commission avec demande de réponse écrite sur les efforts entrepris afin de soutenir la désinstitutionnalisation des soins et de renforcer l’approche domiciliaire ainsi que sur le suivi de la mise en œuvre de ces politiques. Répondant pour l’exécutif, le commissaire à l’emploi et aux droits sociaux Nicolas Schmit a mentionné la collection de plusieurs indicateurs ainsi que plusieurs sondages européens effectués à intervalle régulier : EHIS, EU-SILC, SHARE.

Le commissaire a par ailleurs annoncé que la Commission est en train de créer une *task force* au sein d’Eurostat, avec l’appui des États membres, afin d’améliorer la collecte de données sur les soins de longue durée.

Pour en savoir plus :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2022/003788/P9_RE\(2022\)003788_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2022/003788/P9_RE(2022)003788_EN.pdf)

Deuxième phase de consultation sur la carte européenne du handicap.

Après l’appel à contributions lancé aux parties prenantes en janvier, la Commission a publié une consultation publique visant de rassembler davantage d’éléments dans le cadre de la préparation de sa proposition pour une carte européenne du handicap, attendue fin 2023. Ouverte jusqu’au 5 mai, elle s’adresse en particulier aux représentants des personnes handicapées, aux autorités publiques actives dans le champ du handicap ainsi qu’aux prestataires de services.

La courte consultation porte notamment sur le champ des services qui devraient être couverts (transports publics, loisirs, services postaux et téléphoniques, assistance juridique...), le format de la future carte et les bénéficiaires qui en sont attendus.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13517-Carte-europeenne-du-handicap_fr

Famille/Jeunesse

Étude du FEPS sur la mise en œuvre de la Garantie enfance.

La Fondation européenne d'études progressistes (FEPS) vient de publier une étude sur l'évaluation des Plans d'action nationaux pour la garantie enfance dans la lutte contre les inégalités d'accès aux services de garde à travers 4 cas d'étude : la Belgique, la Finlande, l'Italie et l'Espagne.

Les résultats de l'étude suggèrent qu'à l'heure actuelle, les plans nationaux pourraient apporter un soutien limité à la promotion de politiques équitables en matière de garde d'enfants dans l'UE, à l'exception de quelques États membres qui ont investi dans l'offre de garde d'enfants par le biais de la Facilité pour la relance et la résilience, avec des plans d'action et un suivi des résultats et des dépenses.

Un certain nombre de mesures sont proposées pour améliorer l'efficacité des plans, notamment l'accroissement de la disponibilité de données granulaires (au niveau territorial) sur l'accès, les caractéristiques des bénéficiaires, la qualité des services et les ressources financières, afin de planifier des actions et des objectifs concrets et appropriés et de contrôler les résultats ; le renforcement des capacités des autorités locales à planifier des services équitables et de qualité en mobilisant les meilleures expériences à travers l'UE en faveur des zones les plus marginalisées ; l'adoption d'une initiative de l'UE visant à promouvoir la qualité du personnel de garde d'enfants en ce qui concerne les qualifications des éducateurs, les conditions de travail et les salaires. L'étude appelle aussi à exclure les investissements dans les services de garde d'enfant du Pacte de stabilité et de croissance.

Pour en savoir plus : <https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/2023/01/Delivering-on-the-child-guarantee-PS-1.pdf>

CJUE

Accès à une allocation de la mère d'un travailleur mobile dans le pays d'emploi de celui-ci.

L'avocate générale a rendu ses conclusions dans l'affaire C-488/21 le 16 février dernier. Elle devait considérer le cas suivant : une ressortissante roumaine, séjournant chez sa fille (irlandaise) depuis 15 ans et dépendante de cette dernière a introduit une demande d'allocation d'invalidité pour cause de maladie, demande refusée par l'Irlande au motif que la mère allait devenir une charge déraisonnable pour le système national d'assistance sociale.

L'avocate générale devait considérer qu'en vertu de la directive 2004/38/CE sur la citoyenneté européenne, ni les travailleurs mobiles de l'Union ni leurs ascendants directs dépendants séjournant légalement dans un État membre ne peuvent être considérés comme une charge déraisonnable par cet État conformément au principe d'égalité de traitement. Par conséquent, elle

préconise à la Cour de juger qu'un État membre ne saurait refuser l'accès à des prestations spéciales sur ce motif.

Les conclusions de l'avocate générale ne tiennent pas lieux de jugement. L'arrêt de la Cour sera rendu ultérieurement.

Pour en savoir plus :

<https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=270525&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=1838987>

14 mars 2023, CESE, audition publique : Le progrès social dans l'UE – Est-il temps d'un protocole européen de progrès social ?

Le Comité économique et social européen (CESE) organise une audition publique à Bruxelles le 14 mars prochain sur l'opportunité d'un protocole européen de progrès social, une question sur laquelle la future présidence espagnole de l'UE a demandé au CESE de se pencher.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.eesc.europa.eu/en/agenda/our-events/events/social-progress-eu>

21 mars 2023, Esip & FNA, Bruxelles : *Inflation, fear number one!*

À l'occasion de cet événement, co-organisé par Esip et la Réseau de recherche sur la prévoyance vieillesse de l'Assurance pension fédérale allemande, des experts de haut niveau de la Commission européenne, de l'OCDE, des institutions nationales de sécurité sociale et d'autres organismes présenteront des pratiques et réflexions concernant les défis posés par la pression inflationniste sur les assurés et les systèmes de pensions en Europe.

Pour plus d'informations, voir : <https://esip.eu/events-frontend/esip-pension-workshop-1-2023>

22 mars 2023, CESE, hybride : La lutte contre la pauvreté et le rôle des organisations de la société civile en la matière.

Dossier prioritaire du groupe des organisations de la société civile du Comité économique et social européen, la lutte contre la pauvreté fera l'objet d'une étude et de deux avis d'initiatives. Le débat du 22 mars viendra alimenter ces travaux et portera spécifiquement sur le rôle des acteurs de la société civile dans cette lutte. La ministre du travail et des politiques sociales italiennes Marina Elvira Calderone sera présente, ainsi que la députée Marie Toussaint (FR/Greens), Carlos Susias du réseau européen d'associations de lutte contre la pauvreté EAPN ou encore Christophe Robert de la Fondation Abbé Pierre.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.eesc.europa.eu/en/agenda/our-events/events/fight-against-poverty-and-role-civil-society-organisations-combating-poverty>

27 avril 2023, CPME, conférence hybride à Stockholm et en ligne : *How to make progress on tackling AMR?*

Le Comité permanent des médecins européens organise une conférence dédiée à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Des représentants institutionnels (Commission, ECDC, Agence suédoise du médicament) dialogueront avec des représentants des professionnels sur les options possibles, qu'elles portent sur la législation pharmaceutique ou sur les pratiques professionnelles.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.cpme.eu/news/save-the-date-how-to-make-progress-on-tackling-amr-27-april-stockholm-and-online>

ESPN, Making access to social protection for workers and the self-employed more transparent through information and simplification, 16 février 2023, 80 pages.

Ce rapport de synthèse produit par le réseau ESPN – « European Social Policy Network » – explore la manière dont la transparence des systèmes de protection sociale est promue dans les pays européens. La transparence est l'une des quatre pierres angulaires de la [Recommandation de 2019 sur l'accès à la protection sociale des travailleurs salariés et non-salariés](#) dont la mise en œuvre a récemment été [évaluée](#). Le rapport analyse les politiques et pratiques nationales relatives aux deux principales caractéristiques de la notion de transparence : l'accès à l'information et la simplification. À cet égard, les auteurs soulignent l'ampleur de la numérisation pour faciliter l'accès à l'information en ligne. Des lacunes persistent néanmoins quant à l'exclusion de groupes de personnes vulnérables. Concernant la simplification, le rapport souligne le nombre limité de politiques visant explicitement à simplifier l'accès à la protection sociale. En dépit du constat de la numérisation des demandes de prestations, la majorité des pays n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs qu'ils s'étaient fixés en matière de simplification des structures administratives et leur transition numérique. La complexité des règles de sécurité sociale et la fragmentation des services constituent un frein non négligeable. Les auteurs concluent le rapport avec plusieurs recommandations.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=1135>

Lancet public health, The effect of parental leave on parents' mental health: a systematic review, janvier 2023, 19 pages.

Une étude réalisée par des chercheurs de l'Université de Stockholm et publiée par la revue *The Lancet* montre que les troubles de la santé mentale pendant la période postnatale sont récurrents mais que le congé parental pourrait contribuer à atténuer les symptômes en prévenant ou en réduisant le stress.

Plusieurs facteurs favorisent ce stress (physiques, pressions financière, fatigue) et un congé parental généreux pourrait atténuer et prévenir les problèmes de santé mentale chez les parents en les soutenant dans cette nouvelle phase de la vie conclut l'étude, particulièrement pour les mères.

Pour plus d'informations, voir : [https://www.thelancet.com/journals/lanpub/article/PIIS2468-2667\(22\)00311-5/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanpub/article/PIIS2468-2667(22)00311-5/fulltext)

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acof), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn #REIFSecu et sur Twitter : @REIFSecu

